



R é p u b l i q u e
f r a n ç a i s e

C O M M U N E D ' A M B È S

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre membres élus : 23
Nombre membres élus en exercice : 23

présents : 18
représentés : 04
votants : 22
absents : 01

Date de la convocation : 22 septembre 2022

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'envoi en
Préfecture le :

Et de l'affichage en mairie le :

Le Maire,

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022 À 19H00

Le Conseil Municipal d'Ambès,
Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des
Collectivités Territoriales,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville
sous la Présidence de Monsieur Kévin SUBRENAT, Maire.

PRESENTS :
Kévin SUBRENAT, Maire ;
Catherine LABARRERE, Sandrine VILLENAVE, Jacques RAYNAL
adjoints au Maire ;
Laurence LAVEAU, Jean-Pierre MAZZON, Michel RATON, Éric
PASQUET, Alain MALTERRE, Philippe GIACOMETTI, Franck LACOSTE,
Réjane LIAGRE, Yann VANNIER, Sandra GARRIT, Gilbert
DODOGARAY, Nadine DEBAISIEUX, Isabelle BESSE, Muriel LOPEZ
conseillers municipaux.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :
David VIELLE donne procuration à Éric PASQUET,
Mylène ROUDAUD donne procuration à Laurence LAVEAU,
Hanif OUBROU donne procuration à Michel RATON.
Christian LAPEYRE donne procuration à Gilbert DODOGARAY.

ABSENT :
Marcel LESOILLE

SECRETAIRE DE SEANCE :
Sandrine VILLENAVE

DÉLIBÉRATION N° 040 09 2022 - DIRECTION GÉNÉRALE – DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Présentation par M. le Maire.

VU l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 050 09 2020 du 07 septembre 2020, portant délégation au Maire pendant toute la durée de son mandat,

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la décision suivante, prise par le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée :

Convention :

- Décision n°2022-077 : Convention passée avec le Tribunal Judiciaire de Bordeaux en vue d'instaurer le « rappel à l'Ordre ».
- Décision n°2022-083 : Convention passée avec l'ANTS (l'Agence Nationale des Titres Sécurisés) relative à l'adhésion de la commune aux échanges dématérialisés des données de l'Etat Civil, au travers de la plateforme COMEDDEC (Communication Electronique des Données d'Etat Civil).

Concession cimetière :

- Décision n°2022-053 : Acte de concession cimetière – Case Columbarium – C5 - 15 ans

Avenant :

- Décision n°2022-080 : Avenant n°3 au Marché n°2020-CHAUFF-01 - fourniture d'énergie - IDEX ; portant sur le remplacement du robot de nettoyage de la piscine Escarraguel.

Conventions de prêt :

- Décision n°2022-050 : Prêt de la salle Espace des 2 Rives le 1^{er} octobre 2022.
- Décision n°2022-051 : Prêt de la salle G. Casanova le 06 et 07 août 2022.
- Décision n°2022-052 : Prêt de la salle G. Casanova le 03 septembre 2022.
- Décision n°2022-054 : Prêt de la salle G. Casanova le 03 septembre 2022.
- Décision n°2022-54 : Convention de mise à disposition annuelle local Association CLUB DE L'AMITIE.
- Décision n°2022-055 : Convention de mise à disposition annuelle local Association API.
- Décision n°2022-056 : Convention de mise à disposition annuelle local Association P'TITES CANAILLES.
- Décision n°2022-057 : Convention de mise à disposition annuelle local Association CLUB CANIN.
-
- Décision n°2022-058 : Convention de mise à disposition annuelle local Association CLEF DES CHANTS.
- Décision n°2022-059 : Convention de mise à disposition annuelle local Association CARTES DE LA PRESQU'ÎLE.
- Décision n°2022-060 : Convention de mise à disposition annuelle local Association DUO D'S.
- Décision n°2022-061 : Convention de mise à disposition annuelle local Association FOOTBALL CLUB AMBESIEN.
- Décision n°2022-062 : Convention de mise à disposition annuelle local Association GAÏA.
- Décision n°2022-063 : Convention de mise à disposition annuelle local Association GVA.
- Décision n°2022-064 : Convention de mise à disposition annuelle local Association CLUB DE JUDO.
- Décision n°2022-065 : Convention de mise à disposition annuelle local Association PAROLES ET MUSIQUE.
- Décision n°2022-066 : Convention de mise à disposition annuelle local Association CLUB AMBESIEN DE PETANQUE.
- Décision n°2022-067 : Convention de mise à disposition annuelle local Association CLUB MARIUS PETIPA.
- Décision n°2022-068 : Convention de mise à disposition annuelle local Association SCALA.
- Décision n°2022-069 : Convention de mise à disposition annuelle local Association SCRABBLE.
- Décision n°2022-070 : Convention de mise à disposition annuelle local Association THEATRE DES CLOCHES.
- Décision n°2022-071 : Convention de mise à disposition annuelle local Association VOLANTS DE LA PRESQU'ÎLE.
- Décision n°2022-072 : Convention de mise à disposition annuelle local Association AMBES NATATION LOISIRS.
- Décision n°2022-073 : Prêt de la salle G. Casanova le 31 août 2022.
- Décision n°2022-074 : Prêt de la salle G. Casanova le 17 et 18 septembre 2022.
- Décision n°2022-075 : Prêt de la salle G. Casanova le 29 avril 2023.
- Décision n°2022-076 : Prêt de la salle G. Casanova le 29 juillet 2023.
- Décision n°2022-078 : Prêt de la salle G. Casanova le 22 octobre 2022.
- Décision n°2022-079 : Prêt de la salle G. Casanova le 08 octobre 2022.
- Décision n°2022-081 : Prêt de la salle G. Casanova le 17 décembre 2022.
- Décision n°2022-082 : Prêt de la salle G. Casanova le 29 octobre 2022.

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré le 26 septembre 2022
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Kévin SUBRENAT

